

Institution et vie politique : 5 - 5.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 30/11/2023 Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers Présents : 20 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de Conseillers votants : 26

**Date d'affichage : 19/12/2023** 

VOTE: Voix Pour: 26 Voix contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mil vingt-trois le 13 Décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents: M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

**Absents Excusés**: Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Nicolas BUSNOT.

Ont donné pouvoir : Mme Véronique BARIA UGUEN à Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY à Florian Ménager, M. Jean-Marc LETELLIER à Fabrice EGRET, Jacqueline BLOND à M. Mostefa MAACHI, Mme Béatrice MIKUSINSKI à Mme Paméla LAMBERT, M. Nicolas BUSNOT à Martine MEYER

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

## OBJET: Election d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres

## Rapporteur M. le Maire

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;.

**Vu** les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales précisant que Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT).

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Vu le décès de M. Jean-Paul Sauvaget le 6 novembre 2023.

Considérant que suite à ce décès, il manque 1 membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres

## **⊃** Le conseil municipal, à l'unanimité :

> DECIDE de ne pas avoir recours au scrutin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT ;

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

Candidat: Mme Virginie BRUNEAU

Ont obtenu: Mme Virginie BRUNEAU: 26 voix

Mme Virginie BRUNEAU ayant obtenu 26 voix a été désignée membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance Jacques MAUSSIRE Le Maire Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par Mostefa MAACHI Le 15 décembre 2023